

ŒUVRES IMPOSEES CONCOURS D'ENTREE 2024-2025

CHANT

Cycle I :

Programme au choix des candidats, composé de deux œuvres interprétées par cœur.

Des vocalises et un déchiffrage pourraient être également demandés en plus d'un court entretien.

Le jury se réserve la possibilité d'interrompre le programme des candidats.

Cycle II :

Programme au choix des candidats, composé de deux œuvres d'époques différentes dont une au moins en français, interprétées par cœur.

Des vocalises et un déchiffrage pourraient être également demandés en plus d'un court entretien.

Le jury se réserve la possibilité d'interrompre le programme des candidats.

Cycle III - orientation :

Programme au choix des candidats, composé de trois œuvres d'époques et de langues différentes, interprétées par cœur dont :

- deux airs (extraits d'opéras, opéras-comiques, opérettes, oratorios, cantates)
- une mélodie ou un lied

Au moins une de ces trois œuvres devra être en langue française.

Des vocalises et un déchiffrage pourraient être également demandés en plus d'un court entretien.

Le jury se réserve la possibilité d'interrompre le programme des candidats.

CPES :

Programme au choix des candidats, d'une durée de 20 minutes environ, composé d'au moins :

- deux airs (extraits d'opéras, opéras-comiques, opérettes, oratorios, cantates)
- une mélodie
- un lied
- une œuvre d'écriture contemporaine

Ces œuvres devront être d'époques et de langues différentes dont une au moins en français.

Des vocalises et un déchiffrage pourraient être également demandés en plus d'un court entretien.

Le jury se réserve la possibilité d'interrompre le programme des candidats.